

L'hon. M. Fleming: Il est très élevé.

M. Fisher: Le ministre a-t-il d'autres explications à nous donner que celles que nous pouvons trouver dans le rapport annuel du président?

L'hon. M. Fleming: Le rapport annuel a été déposé récemment, monsieur le président. Dans son rapport, le président signale la diminution du volume du trafic-marchandises.

M. Fisher: Le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement propose sans hésitation que nous combions ce déficit et que, de façon générale, il approuve la gestion du chemin de fer qui a entraîné un déficit de cette envergure?

L'hon. M. Fleming: Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a eu déficit; il ne saurait y avoir aucun doute là-dessus, et il faut le combler. Par conséquent, nous demandons au Parlement de voter la somme nécessaire pour combler ce déficit.

M. Fisher: Le ministre ne pourrait-il pas nous dire si le gouvernement est satisfait ou non du niveau du déficit; ne pourrait-il pas nous dire si on a fait quelque chose, au cours de l'année, pour réduire le montant de ce déficit.

L'hon. M. Fleming: Naturellement, monsieur le président, l'envergure extraordinaire de ce déficit déçoit considérablement la direction du chemin de fer, ainsi que le gouvernement. C'est un déficit sensiblement plus élevé que celui que la direction avait prévu lorsqu'elle m'a présenté un chiffre estimatif, il y a un an. Ce fut l'un des éléments de mes prévisions budgétaires pour l'année financière courante, et lorsque j'ai présenté mon budget supplémentaire, le 20 décembre, j'ai signalé que l'un des éléments qui avait diminué mes espoirs d'un budget équilibré, avec un excédent modeste, et qui avait transformé ces espoirs en la certitude d'un déficit budgétaire cette année, était ce déficit du C.N.

M. Fisher: Le ministre n'est-il pas en droit, alors, de se demander si la gestion de cette compagnie est efficace?

L'hon. M. Fleming: Nul ne saurait envisager ce déficit considérable sans se préoccuper de toute l'affaire. Ce n'est pas à dire, cependant, que la responsabilité du déficit doit être attribuée à une mauvaise gestion. Le fait est que nous nous attendons à ce que le National-Canadien poursuive des opérations sur une très vaste échelle, et, à cause d'une diminution du trafic-marchandises, il n'est pas possible à la compagnie de redresser rapidement sa situation budgétaire. Notre structure ferroviaire au Canada manque

beaucoup de flexibilité. Les sociétés ferroviaires ne sont pas en mesure de s'adapter rapidement à des situations financières nouvelles résultant de la fluctuation du volume du trafic ferroviaire.

En l'occurrence, la direction du chemin de fer est déçue dans ses espoirs et, à vrai dire, dans ses prévisions pour 1960. Elle s'attendait à un résultat bien meilleur lorsqu'elle a examiné la situation en 1960 et présenté sa première estimation des résultats probables de ses opérations.

M. Fisher: Peut-être devrais-je terminer mes observations en disant que le ministre, j'en suis sûr, ne m'en voudra pas d'exprimer au moins des doutes quant à l'efficacité de la gestion du National-Canadien, si l'on en juge par ce déficit.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à fusionner les deux réseaux de chemin de fer?

L'hon. M. Fleming: Je regrette, je n'ai pas saisi la première partie de la question de l'honorable député.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe éventuellement à fusionner les deux réseaux de chemin de fer au Canada?

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur le président. A ce propos, je dirai que, comme d'habitude, la question sera soumise à un comité sessionnel, où les représentants du National-Canadien comparaitront pour répondre aux questions qu'on voudra bien leur poser sur les opérations de 1960.

(Texte)

M. Deschatelets: Monsieur le président, je ne veux prendre que quelques instants du temps de la Chambre, en marge du poste 741 des crédits supplémentaires, pour dire quelques mots d'une question qui a été soulevée par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), le 13 mars dernier. Cette question avait trait aux 160 employés des chemins de fer Nationaux qui seront mis à pied sous peu, à moins que le ministre des Transports (M. Balcer) ne fasse des recommandations beaucoup moins timides qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant, afin que ces employés, qui comprennent des gens âgés, ne soient pas jetés sur le pavé à la suite de l'abandon, par les chemins de fer Nationaux, de deux immeubles qu'ils ont vendus au gouvernement de la province de Québec.

Si le chômage est la responsabilité de tous, il y a là une question de responsabilité morale de la part du ministre des Transports qui doit faire tout en son pouvoir pour que ces 160 employés ne soient pas mis à pied.